

 **7, 8 ET 10 DÉCEMBRE 2021**

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

BOD/2021/12 DOC 02

POUR INFORMATION

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la Politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés. Il est entendu que les membres du Conseil distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil aux membres de leur groupe constitutif avant la réunion.

Vue d'ensemble

1. La réunion de décembre est d'une importance capitale à plusieurs égards. Ce sera la première réunion du Conseil menée par le Président Kikwete et Mme Liataud. Nous ferons le point du Plan stratégique GPE 2025 et des progrès sensibles accomplis presque un an après le déploiement du nouveau modèle opérationnel. Le Conseil se penchera sur l'examen à mi-parcours des modalités d'hébergement du GPE par la Banque mondiale. Le Conseil définira également la voie à suivre pour le recrutement d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale, compte tenu de mon départ potentiel au cours de la période à venir.
2. Les notions de progrès et de changement n'ont rien de nouveau pour le GPE – elles sont au coeur de notre travail de mise en place d'une plateforme et d'un éventail de capacités qui nous permettent d'améliorer les services d'éducation offerts aux enfants les plus marginalisés à travers le monde. Parmi les progrès les plus profonds, je citerai notamment l'adoption du concept d'appropriation comme principe général d'organisation du GPE, l'intégration de l'égalité des genres dans toutes les activités du GPE, la mise au point d'outils de financement qui favorisent la transformation, l'investissement dans les domaines clés que sont l'innovation et l'échange de connaissances, la participation active de la société civile et l'élaboration de stratégies essentielles pour collaborer avec les entreprises et les fondations privées, ainsi que pour

faire un travail efficace dans les situations de fragilité et de conflit. Grâce aux efforts incroyables déployés par tous les partenaires, nous avons réussi à faire une plus grande place à l'éducation dans l'agenda international et à mobiliser d'importantes ressources auprès des gouvernements et des bailleurs de fonds pour appuyer nos efforts.

3. Le Sommet mondial sur l'éducation qui s'est tenu en juillet a été un point culminant : des dirigeants du monde entier se sont réunis en personne ou en ligne pour affirmer leur engagement en faveur de l'éducation et démontrer leur soutien au Partenariat. Nous sommes profondément reconnaissants au Premier Ministre Johnson et au Président Kenyatta, qui ont présidé conjointement le Sommet, pour leur détermination à offrir une éducation de qualité à chaque enfant, où qu'il se trouve.

Apporter des changements transformateurs par le biais du GPE 2025

4. Dans son plan stratégique, le GPE 2025, le GPE s'engage à apporter des changements porteurs de transformation en réunissant les partenaires, en mobilisant des financements et en suscitant des réformes pour aider les pays partenaires à créer des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients adaptés aux besoins du XXI^e siècle.

Enthousiasme initial pour le nouveau modèle opérationnel

5. Bien que les progrès enregistrés au cours des six derniers mois aient été plus lents que prévu, les pays partenaires ont démontré leur intention d'adopter le nouveau modèle opérationnel du GPE 2025. Les détails sont présentés dans le document sur le déploiement du modèle, qui décrit les progrès accomplis dans les discussions avec les six pays pilotes sur le Pacte de partenariat, les travaux du nouveau groupe consultatif technique indépendant provisoire (créé en juillet) et les efforts déployés sans relâche pour promouvoir le modèle dans l'ensemble du partenariat.
6. Comme on pouvait s'y attendre, les défis que pose l'introduction d'une nouvelle façon de travailler ont été exacerbés par les restrictions liées à la pandémie. Avec la définition d'une deuxième cohorte de pays et l'assouplissement des restrictions imposées aux déplacements, les choses devraient s'accélérer sous peu. Le Conseil espère recevoir les premières propositions de financement pour la transformation des systèmes au premier trimestre 2022.
7. Les 11 pays de la deuxième cohorte ont été sélectionnés en octobre et les premières estimations des possibilités de transformation des systèmes sont en cours, parallèlement aux discussions approfondies entamées avec les groupes locaux de partenaires de l'éducation sur les questions de calendrier et de coordination. Les pays

sont les suivants : Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Fiji, Gambie, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie et Zimbabwe.

Intégration de l'égalité des genres

8. Le rapport 2021 sur les résultats du GPE fait état d'une amélioration générale de l'accès des filles à l'éducation dans les pays partenaires. L'écart entre les genres s'est resserré et la proportion de filles qui achèvent leurs études primaires a augmenté. Mais en moyenne, dans l'ensemble des pays partenaires du GPE, les filles apparaissent toujours comme désavantagées et les progrès étaient trop lents même avant la pandémie de COVID-19, qui touche probablement davantage les filles que les garçons.

9. La clé de voûte du GPE 2025 est l'engagement du Partenariat en faveur de l'égalité des genres dans l'éducation et par l'éducation. Preuve de cet engagement, l'égalité des genres fait partie intégrante du modèle et des activités du GPE au lieu d'être un volet distinct de la stratégie du GPE dans ce domaine. Le GPE met à profit l'influence des partenaires et des groupes locaux de partenaires de l'éducation pour engager un dialogue de fond sur l'égalité des genres qui permette de renforcer la planification et l'élaboration de politiques qui favorisent l'égalité des genres à l'échelle des systèmes. Par exemple, en République démocratique du Congo, le processus du GPE a montré que l'insuffisance de données factuelles pour une planification favorisant l'égalité des genres et le manque de coordination entre les acteurs clés entravent la mise oeuvre de la stratégie d'éducation des filles. Au Kenya, une analyse des facteurs propices a mis en évidence certains des principaux problèmes en matière d'égalité des genres et les domaines où le soutien est insuffisant, et le groupe consultatif technique indépendant a confirmé que l'égalité des genres est l'un des domaines d'action qui nécessitent une attention et des ressources plus importantes. Au Tadjikistan, le groupe local des partenaires de l'éducation a conclu que l'augmentation de la scolarisation des filles est une priorité pour transformer le système, et le groupe consultatif technique indépendant a fourni des éléments supplémentaires pour combler les lacunes en termes de politique, de planification et de suivi favorisant l'égalité des genres dans le secteur de l'éducation. Au niveau mondial, le GPE a organisé un atelier à l'intention des bailleurs de fonds et des partenaires pour promouvoir une approche commune de l'intégration de l'égalité des genres dans le modèle opérationnel et tirer des enseignements de l'expérience des pays pilotes.

Travail dans les situations de conflit ou de fragilité

10. Entre 2016 et 2020, près de 80 % des financements du GPE sont allés à des pays en situation de conflit ou de fragilité. Le GPE s'inquiète des incidences potentielles sur

l'éducation et suit de près la situation dans plusieurs pays. En particulier, le GPE est extrêmement préoccupé par l'impact de la situation politique actuelle en Afghanistan sur le secteur de l'éducation, notamment sur les filles. Il suit de près la situation et poursuit le dialogue avec les partenaires locaux sur les conséquences des récents événements sur les programmes financés par le GPE. Outre les interventions publiques de ses dirigeants, le GPE a réuni les bailleurs de fonds et les partenaires au mois d'octobre pour aider à coordonner les mécanismes de financement et faire face à la crise immédiate et à long terme dans le secteur de l'éducation. Nous continuerons à réunir les partenaires et à promouvoir une action concertée conformément aux principes humanitaires. Le cadre du GPE pour les pays en situation de conflit ou de fragilité sera examiné à la prochaine réunion du Conseil.

Un partenariat d'apprentissage

11. Un pilier important de la stratégie du plan GPE 2025 est le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, qui met l'accent sur la création de savoir et l'utilisation de données factuelles pour promouvoir la stratégie. Comme l'a indiqué le Comité de performance, d'impact et d'apprentissage en octobre, un cadre d'apprentissage systématique a été mis place, l'accent étant mis sur les enseignements tirés de l'expérience des partenaires au niveau des pays, sur la collecte d'informations dans le cadre d'études documentaires et leur analyse, ainsi que sur les enquêtes et les discussions de groupe. Ces boucles de rétroaction permettront au GPE et aux partenaires à différents niveaux d'utiliser les données factuelles recueillies pour orienter l'action, tout en offrant une occasion de réfléchir et d'envisager des adaptations stratégiques au déploiement du GPE 2025.
12. Il y a des enseignements à tirer de la stratégie appliquée pendant la période précédente. Selon le [Rapport 2021 sur les résultats](#), qui récapitule les progrès accomplis entre 2016 et 2020, les taux d'achèvement et de non-scolarisation se sont améliorés dans les pays partenaires, et dans 70 % des pays partenaires pour lesquels des données sont disponibles, les résultats scolaires se sont également améliorés. Le rapport mentionne plusieurs défis à relever dans le cadre de la stratégie du GPE 2025, notamment la lenteur des progrès, les inégalités de genre, le manque de données et l'insuffisance du financement intérieur. Selon une **étude documentaire sur le fonds à effet multiplicateur**, le mécanisme a permis de mobiliser des financements supplémentaires ou de déployer les ressources plus rapidement dans les 32 pays étudiés. Par ailleurs, le fonds renforce considérablement le principe d'additionnalité, en mettant l'accent sur les enfants marginalisés ou le renforcement du dialogue entre les partenaires, par exemple. Cependant, il ressort des entretiens menés dans cinq des dix pays retenus pour une analyse plus poussée que le fonds à effet multiplicateur ne garantit pas l'additionnalité financière dans tous les cas. Les auteurs de l'étude formulent plusieurs

recommandations, notamment : continuer à réduire les coûts de transaction du GPE ; démontrer plus clairement l'additionnalité ; et faire en sorte que le dialogue avec les groupes locaux de partenaires de l'éducation soit inclusif, équitable et axé sur les priorités nationales. Une **évaluation initiale des financements COVID-19 du GPE au titre de la lutte contre la COVID-19** vient également d'être réalisée.

Déployer les outils nécessaires pour produire des résultats

13. Le GPE 2025 s'appuie sur l'aptitude démontrée du GPE à mettre au point et déployer un large éventail d'outils novateurs pour apporter aux pays partenaires l'appui dont ils ont besoin pour attirer des investissements plus importants et de meilleure qualité, mobiliser la volonté politique et maintenir l'éducation au cœur des préoccupations de la communauté internationale.

Financements novateurs

14. Le GPE continue d'élargir sa gamme d'outils de financement novateurs. **L'initiative du Groupe de coordination arabe (GCA), Financements intelligents pour l'éducation**, sera lancée en décembre 2021 au Sommet RewirED à Dubaï. Par ailleurs, la Banque islamique de développement a engagé 10 millions de dollars de cofinancements pour octroyer des ressources supplémentaires au titre du fonds à effet multiplicateur à l'État de Kaduna au Nigéria. Le programme de 62 millions de dollars mettra en oeuvre des cofinancements supplémentaires fournis par le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, la Fondation qatarie Education Above All et Save the Children. Le GPE a également mobilisé un soutien philanthropique sans précédent par le biais du **mécanisme de contrepartie du GPE**, un outil novateur qui permet au GPE de collaborer avec des fondations privées pour mobiliser des cofinancements en faveur des pays partenaires afin de débloquer des ressources du Fonds à effet multiplicateur pour des programmes éducatifs alignés sur les priorités nationales.

Des outils opérationnels pour accélérer les progrès vers l'égalité des genres

15. La campagne de reconstitution des ressources du GPE a permis de mobiliser 139 millions de dollars pour la mise en oeuvre de **l'Accélérateur de l'éducation des filles**, qui offre aux filles la possibilité d'aller à l'école et d'apprendre dans 30 pays où l'éducation des filles laisse à désirer. La République démocratique du Congo et El Salvador **en** sont aux premiers stades de la mise en oeuvre de l'accélérateur dans le cadre de l'expérimentation du nouveau modèle opérationnel, et des projets de cadre opérationnel et des documents d'examen de la qualité ont été élaborés. Dans son pacte de pays, El Salvador souligne l'importance des normes sociales et de la lutte contre la violence sexiste en tant qu'éléments clés de sa stratégie d'égalité des genres.

Partage de connaissances et d'innovation

16. Le **mécanisme de partage de connaissances et d'innovations (KIX) du GPE** est entré dans sa deuxième année en novembre 2021 avec l'organisation du [Symposium annuel du KIX](#). Face aux problèmes thématiques soulevés par les pays partenaires, et suite à une étude exploratoire réalisée dans quatre pôles régionaux, le KIX a octroyé 22 financements régionaux d'un montant total de près de 20 millions de dollars qui seront mis en oeuvre dans 32 pays par des organisations orientées vers le Sud. Les pôles régionaux du KIX ont rapidement démontré la valeur du mécanisme aux décideurs et formulé des recommandations pour rouvrir les écoles après la pandémie de COVID-19 en Afrique et reconstruire les systèmes éducatifs en mieux.

Outils politiques et de sensibilisation

17. Le GPE a élaboré une stratégie commune avec le Kenya pour tirer parti du succès remporté par **l'Appel à l'action des chefs d'État pour le financement de l'éducation (Déclaration de Kenyatta)**. Le GPE poursuit son action auprès des dirigeants pour obtenir d'autres signatures et concrétiser l'engagement politique sous forme de crédits budgétaires. À ce jour, 20 chefs d'État ont signé la Déclaration et annoncé plus de 200 milliards de dollars de financement intérieur au cours des cinq prochaines années. Le GPE et le Kenya, ainsi que d'autres partenaires, profiteront du prochain **Sommet RewirED** pour continuer à promouvoir le financement intérieur en tant que principal outil de transformation des systèmes éducatifs.
18. Le GPE continue de financer les activités de plaidoyer et de responsabilité sociale menées dans plus de 50 pays dans le cadre de l'**Éducation à voix haute**. En septembre 2021, le [Comité des finances et du risque](#) a approuvé un **financement complémentaire de 17,3 millions de dollars** pour l'Éducation à voix haute suite à une évaluation confirmant que l'initiative était en bonne voie.

Collaboration externe et visibilité

19. Le GPE joue un rôle actif dans le monde pour maintenir l'éducation au coeur des préoccupations de la communauté internationale. En juin, le GPE a participé à un colloque sur l'éducation des filles au [Forum génération Égalité](#). Un mois plus tard, il a organisé le [Sommet mondial sur l'éducation](#) à Londres, qui était coprésidé par le Premier Ministre du Royaume-Uni Boris Johnson et le Président Kenyatta du Kenya. En octobre, le GPE a participé au [Global Philanthropy Forum](#), un forum en ligne, afin de souligner à quel point la pandémie de COVID-9 avait aggravé la crise dans le secteur de l'éducation. Le GPE a également participé à la Réunion mondiale sur l'éducation 2021 en sa qualité de membre du Comité de pilotage sur l'ODD 4 et a évoqué le mécanisme mondial de coopération dans le domaine de l'éducation en mettant l'accent sur le financement de

l'éducation. Conscient du lourd impact de la crise climatique sur les systèmes éducatifs et sur la santé et le bien-être des enfants, le GPE a participé pour la première fois à la Conférence mondiale sur le climat (COP26). Il a coorganisé une réunion en marge de la Conférence avec des partenaires tels que notamment le Fonds Malala, l'UNICEF et l'UNGEI.

20. Dans le cadre de ses efforts pour faire reconnaître que le développement dans le monde passe par la transformation des systèmes éducatifs, le GPE a considérablement accru sa présence dans les médias. À l'occasion du Sommet mondial sur l'éducation, le GPE a accordé des entrevues notamment à la BBC, CNN, Deutsche Welle, Euronews, au Financial Times, à FRANCE24, Nikkei Shimbun et Sky News Arabia. Après le Sommet, le GPE a maintenu sa présence dans les médias, avec des articles dans [La Croix](#) et [Le Monde](#). Le président du Conseil Jakaya Kikwete a également accordé plusieurs interviews, notamment à [the National](#) et Sky News Arabia.

Stratégie People du GPE

21. Pour concrétiser la vision du GPE 2025, le GPE a besoin d'équipes talentueuses et diversifiées. Nous avons établi des directives en matière de recrutement afin de gagner en diversité et d'élargir le choix de candidats qualifiés pour les postes à pourvoir. Nous mettons également au point des outils internes et des formations qui permettront d'appliquer ces directives. Au cours de la période considérée, le GPE a organisé trois dialogues supplémentaires sur les préjugés inconscients dans le cadre de son engagement en faveur du dialogue ouvert et de la formation permanente, et il poursuit ces initiatives dans le cadre de l'action menée par l'équipe du projet Diversité et inclusion et le conseiller pour le respect sur le lieu de travail. Le GPE a également chargé une entreprise, Diversio, de réaliser une **analyse de la diversité et de l'inclusion** au sein du Secrétariat.

Mobilisation de financements et de partenaires pour produire des résultats à grande échelle

22. Le modèle opérationnel du GPE 2025 s'appuie sur les énormes progrès réalisés par le GPE en mobilisant le partenariat dans son ensemble et en lui permettant de réunir davantage d'acteurs au niveau international, national et local pour appuyer des systèmes éducatifs plus robustes qui répondent aux besoins de tous les enfants et réalisent leurs droits à l'éducation. Le GPE 2025 prévoit également des modalités inédites de financement et d'utilisation des capacités des nouveaux partenaires pour obtenir des résultats porteurs de transformation. Le succès remporté en relativement peu de temps par des mécanismes novateurs valide les stratégies approuvées par le Conseil et confirme la possibilité d'élargir encore la mobilisation dans les années à venir.

Mobilisation de financements et de compétences dans le secteur privé

23. La collaboration avec les fondations privées et les entreprises est guidée par la Stratégie de collaboration avec les fondations privées (PFES) approuvée par le Conseil en décembre 2017 (BOD/2017/12-13) et la Stratégie de collaboration avec le secteur privé (PSES) approuvée par le Conseil en juin 2019 (BOD/2019/06-06), qui renforcent l'engagement mondial de ces groupes constitutifs et leur rôle dans la gouvernance du GPE. La PSES définit également des paramètres et des principes clairs qui régissent la collaboration du GPE avec le secteur privé et permettent au GPE de mobiliser les compétences du secteur privé, ses moyens financiers, ses produits et services, son influence et sa capacité de sensibilisation pour promouvoir la réalisation des objectifs stratégiques du GPE.
24. La collaboration accrue avec les deux groupes constitutifs et la création d'un mécanisme d'incitation comme le mécanisme de contrepartie du GPE ont suscité un intérêt sans précédent pour le GPE 2025. Ainsi, le GPE a reçu 13,5 millions de dollars de promesses de financement de fondations privées à l'appui de l'Accélérateur de l'éducation des filles et du mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations (KIX) du GPE. La contribution de la fondation LEGO au KIX a déjà permis de lancer cinq nouveaux projets visant à trouver des solutions modulables pour l'éducation primaire et préscolaire des jeunes enfants. Le GPE travaille d'arrache-pied avec les milieux d'affaires pour lancer deux initiatives thématiques dans le cadre desquelles les entreprises pourront apporter leurs moyens matériels, le [Programme de sensibilisation à l'éducation des filles](#) (GEAP) et le [Programme de leadership en matière de données sur l'éducation](#) (EDLP). Les partenaires commerciaux du GPE ont fourni un appui en nature pour ces initiatives qui se chiffre à 6,3 millions de dollars.

Resserrement de la collaboration avec les banques de développement

25. Le GPE a resserré sa collaboration avec les **banques de développement à travers le monde**. À sa dernière réunion, le Comité des finances et du risque a endossé l'accréditation de la **Banque interaméricaine de développement (BID)** comme agent partenaire. Le GPE et la BID étudient d'autres possibilités de collaboration, notamment des financements novateurs, un engagement au niveau des pays et l'entrée de la BID dans le groupe des organisations multilatérales représentées au Conseil. Au Moyen-Orient, le GPE a renforcé sa collaboration avec la **Banque islamique de développement**, notamment dans le cadre de l'initiative du GCA, « Des financements intelligents pour l'éducation ». Cette approche devrait renforcer l'appui et l'engagement des membres du GCA en faveur du secteur de l'éducation. Le GPE apporte la dernière main à un protocole d'accord avec **la Banque africaine de développement (BAD)** axé sur la coordination au niveau des pays, la mobilisation de ressources pour débloquer des

financements au titre du fonds à effet multiplicateur, le renforcement de la coopération technique et les activités conjointes de plaidoyer. Le GPE étudie également les possibilités de collaboration avec la **Banque asiatique de développement**.

Opérations et financements à grande échelle

26. Les approbations et décaissements se sont bien maintenus en 2021, avec 730 millions de dollars d'approbations et 620 millions de dollars de décaissements. Le portefeuille de financements du GPE a augmenté de plus de 20 % pendant l'exercice 21 (juillet 2020–juin 2021) par rapport à l'exercice 20 (juillet 2019–juin 2020), avec 1 198 millions de dollars de financements approuvés, soit plus que le niveau record de 967,8 millions de dollars enregistré pour l'exercice précédent. Comme on pouvait s'y attendre, les financements accélérés approuvés au titre du guichet de riposte à la COVID-19 ont été moins nombreux et moins importants (23 pour l'exercice 21 contre 43 pour l'exercice 20). La proportion de financements alloués à des pays en situation de fragilité ou de conflit a atteint 65 % pendant l'exercice 21.

Mise en oeuvre des financements en bonne voie

27. La majorité des financements du GPE sont en bonne voie, en termes de mise en oeuvre et d'utilisation. Néanmoins, 18 financements (sur 43) ont été jugés en mauvaise voie pour l'exercice 21. Pour la majorité des financements dont l'utilisation est très inférieure à l'objectif visé, les agents partenaires font état de progrès satisfaisants dans la mise en oeuvre et s'attendent à une diminution du retard d'utilisation. En outre, pour presque tous les financements en retard, le gouvernement et les agents partenaires ont pris des mesures pour régler les problèmes, mais elles restent insuffisantes et les résultats sont lents à se manifester.

28. Trois nouveaux agents partenaires ont été recrutés au cours de l'exercice 21 pour les ESPIG : la Banque asiatique de développement, l'Organisation des États des Caraïbes orientales et Save the Children Australie.

Suivi des cas d'abus et de détournement de fonds

29. Le GPE applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des violences et du harcèlement sexuels (SEAH), que ces actes soient commis par des membres du Secrétariat du GPE, des responsables de la gouvernance du GPE ou dans le cadre de programmes appuyés par le GPE. Le Secrétariat suit actuellement six affaires SEAH en cours, toutes en rapport avec des programmes du GPE. Des informations plus détaillées à ce sujet seront communiquées par courrier électronique à la liste restreinte du Conseil.

30. Le GPE suit de près la gestion des financements, et en cas d'utilisation abusive, nos agents partenaires s'efforcent d'obtenir le remboursement des fonds et de tirer les enseignements de l'expérience. Le GPE suit actuellement des cas présumés de détournement de fonds dans six pays. Il continuera d'assurer le suivi régulier de ces affaires et tiendra le FRC et le Conseil (liste restreinte) au courant.

Conclusion

31. Ce rapport est le vingtième que je présente au Conseil en ma qualité de directrice générale du GPE. Au cours des neuf dernières années j'ai eu l'honneur et le privilège de travailler avec des personnes dévouées représentant diverses disciplines et organisations. Je suis convaincue que les problèmes de développement du XXI^e siècle ne pourront pas être réglés par les gouvernements, les entreprises ou les organisations de la société civile s'ils travaillent seuls, aussi bien intentionnés soient-ils. Il faut un partenariat multipartite dont les membres partagent une vision commune et sont prêts à collaborer et relever les défis ensemble.
32. Sous l'impulsion des pays partenaires – représentés par leurs hauts responsables, aussi bien des ministres que des présidents – le partenariat a redéfini sa stratégie et élargi sa vision afin de transformer les systèmes éducatifs. Pour ce faire, nous avons recueilli le soutien de dirigeants politiques du monde entier qui nous ont aidés à faire passer au premier plan l'accélération de l'accès à l'éducation, les résultats scolaires et l'égalité des genres.
33. Il va sans dire qu'il reste beaucoup à faire et que le bilan de la terrible pandémie de COVID-19 n'est pas encore clair. Mais je pense que le GPE, en sa qualité de partenariat et de fonds fiduciaire, est très bien placé pour continuer à montrer la voie en garantissant l'efficacité et l'efficience de ce qui constitue la tâche la plus importante de cette génération. J'espère qu'au cours des années à venir, le GPE continuera d'allier ambition et humilité et maintiendra sa détermination à créer des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients qui offrent une éducation de qualité à tous les enfants, filles et garçons, en ne laissant personne de côté.

Application du Mémorandum d'accord relatif à l'hébergement du GPE par la Banque mondiale

BOD/2018/12-01-Dispositions institutionnelles :

Le Conseil d'administration

2. décide de ce qui suit :

j. demander en outre à la directrice générale du GPE de veiller à ajouter dans son rapport au Conseil un point récurrent sur l'application des modalités d'hébergement de la Banque mondiale dans la pratique.

Du 31 juillet 2021 au 31 décembre 2021

Conformément à la résolution ci-dessus, la présente mise à jour constitue le sixième point présenté au Conseil à propos de l'application du Mémoire d'accord relatif à l'hébergement du Partenariat mondial pour l'éducation par la Banque mondiale (ci-après « Mémoire d'accord »). J'adresse tous mes remerciements à Mamta Murthi, Vice-présidente du développement humain, et à ses collaborateurs pour leur coopération.

Globalement, l'application du Mémoire d'accord est conforme à ses termes. Je remercie tout particulièrement les partenaires commerciaux des Ressources humaines de la Banque mondiale pour leur soutien et leurs conseils opportuns au GPE. Je tiens également à exprimer mes sincères remerciements à l'équipe Diversité et inclusion de la Banque mondiale pour l'appui qu'elle a fourni au Secrétariat afin de renforcer son action dans ce domaine.

J'appelle cependant l'attention du Conseil sur les observations ci-après, tout en sachant qu'un rapport Dalberg a été remis au Conseil pour examen. Comme je l'ai déjà mentionné dans des rapports antérieurs, le Secrétariat continue d'avoir des difficultés à appliquer certaines dispositions du Mémoire d'accord : 1) augmentation des frais d'hébergement facturés au Secrétariat à partir de l'exercice 23, au-dessus du plafond de 17 % stipulé dans le Mémoire ; 2) impossibilité de décaisser directement les fonds aux gouvernements nationaux ; 3) moyens informatiques inadaptés aux besoins du GPE ; 4) impossibilité de mettre en œuvre la stratégie de collaboration avec le secteur privé approuvée par le Conseil.

En outre, comme indiqué dans les précédentes mises à jour de la Directrice générale, la mise en place d'un dispositif de gestion des risques de change pour réduire les pertes de change sur le Fonds du GPE a été plus lente que prévu. Plus de 80 % des annonces de contribution faites par les bailleurs de fonds au Sommet de Londres étaient libellées dans

des monnaies autres que le dollar et seront versées au cours des cinq prochaines années. Il est donc essentiel de trouver une solution pour couvrir les risques de change. La Banque mondiale doit publier une note d'information qui sera communiquée au Comité des finances et du risque (FRC) et notamment aux bailleurs de fonds du GPE, qui seront priés de modifier leurs accords de contribution pour faciliter une solution.

Par ailleurs, il convient d'appeler l'attention du Conseil sur des problèmes de fond plus graves qui sont liés aux modalités d'hébergement proprement dites. Au cours des trois dernières années d'hébergement du GPE par la Banque mondiale, la place et l'influence du Partenariat dans le secteur de l'éducation se sont élargies. À mesure que les besoins du GPE ont augmenté, l'écart entre ces besoins et les procédures administratives de la Banque mondiale s'est creusé, ce qui a mis en lumière la difficulté grandissante à appliquer ces procédures à deux modèles d'activité très différents. De même, la relation d'hébergement comporte des conflits d'intérêts inhérents, notamment entre le rôle d'administrateur fiduciaire et celui d'agent partenaire, qui ne sont pas entièrement réglés par le Mémorandum d'accord, malgré les efforts de bonne foi déployés par la Banque mondiale et le Secrétariat pour respecter les conditions du Mémorandum.

Le tableau ci-dessous indique les dispositions spécifiques du Mémorandum d'accord relatif à l'hébergement du GPE par la Banque mondiale et les références correspondantes utilisées, conformément aux instructions du Conseil, pour rendre compte de leur application au Conseil.

Mémorandum d'accord relatif à l'hébergement du GPE par la Banque mondiale – Texte et références

Gouvernance	Référence	Notes
La Banque mondiale est un agent facilitateur et ne cherchera pas à intervenir de quelque manière que ce soit dans la gouvernance du GPE.	Art. II 6) a)	Conforme au Mémorandum d'accord.
Le Vice-président en charge de l'hébergement veille à l'application des dispositions du Mémorandum d'accord pour assurer le bon fonctionnement du Secrétariat du GPE au sein de la Banque mondiale.	Art. II 4) c)	Conforme au Mémorandum d'accord.
Stratégie	Référence	Notes

La Banque mondiale s’efforce d’assurer un bon alignement stratégique sur la vision globale, le mandat, les objectifs et les modalités du Secrétariat du GPE.	Art. II 3) c	Question traitée dans le rapport Dalberg.
L’hébergement du Secrétariat du GPE dans les locaux du Bureau de la Vice-présidente en charge du développement humain permettra un meilleur alignement sur la planification du secteur de l’éducation et une bonne coordination pour le suivi de l’objectif de développement durable no 4, assurera l’harmonisation avec l’architecture de l’aide à l’éducation et permettra au Secrétariat du GPE de bénéficier de la présence de la Banque mondiale dans les pays.	Art. II 7) b	Question traitée dans le rapport Dalberg.
Conformité de la politique du GPE	Référence	Notes
<u>Politiques et procédures relatives aux ressources humaines</u> – notamment limitation des grades pouvant être atteints, alignement des salaires du personnel du Secrétariat du GPE sur ceux du personnel de la Banque mondiale, définition des fourchettes des salaires. L’effectif du GPE peut augmenter même si les effectifs de la Banque mondiale restent inchangés ou diminuent.	Art. II 1) c Art. II 3) b Art. II 5) c Art. II 11) a) b) c)	Question traitée dans le rapport Dalberg.
<u>Prestations de la directrice générale</u> – Le GEC utilisera les outils d’évaluation du travail du personnel de la Banque mondiale pour guider l’évaluation de la qualité des prestations de la directrice générale par le Conseil du GPE, lequel recommandera une note d’évaluation au Bureau de la Vice-présidente en charge du développement humain qui enregistrera cette note dans le système de gestion des ressources humaines de la Banque mondiale.	Art. II 12) a	Confidentiel.
<u>Politique de passation des marchés pour le Partenariat et ses opérations</u> – Le Secrétariat du GPE consultera le service des achats de la Banque mondiale deux fois par an sur les besoins en matière d’achats du GPE prévus pour les six (6) mois suivants.	Art. II 1) c Art. II 3) b Art. III 2) Art. III 3) a) b) c)	Conforme au Mémoire d’accord.
<u>Politique informatique</u> - Le Secrétariat du GPE et la Banque mondiale coopéreront pour assurer la compatibilité et la sécurité de leur infrastructure informatique.	Art. III 4) a) b) c)	Question traitée dans le rapport Dalberg.
<u>Politique relative aux voyages</u> – Le personnel du GPE appliquera les directives et pratiques de la Banque mondiale en matière de voyages et de sécurité.	Art. III 5) a) b) c)	Conforme au Mémoire d’accord.
Gestion du Secrétariat	Référence	Notes

L'évaluation du Secrétariat du GPE par le Bureau de la Vice-Présidente mettra l'accent sur l'alignement des plans de dotation en personnel sur les ressources disponibles et sur l'application des règles et procédures de gestion des ressources financières et humaines de la Banque mondiale.	Art. II 5) b	Conforme au Mémoire d'accord.
Rôles de la Banque mondiale	Référence	Notes
<u>Organisme d'hébergement</u> – Accès à toute la gamme de services d'appui administratif de la Banque mondiale, notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, systèmes informatiques, services juridiques, comptabilité, voyages, sécurité, installations et justice interne, utilisation des services d'appui et des bureaux de la Banque mondiale dans le monde, et possibilité d'héberger le personnel du GPE dans ces bureaux de même que dans tous les autres services de la Banque mondiale.	Art. II 6 a) Art. II 8) a Art. II 8) b Art. III 6)	Question traitée dans le rapport Dalberg.
<u>Administrateur fiduciaire</u> – Fournit les services suivants : recouvrement des contributions, administration et investissement des fonds, transfert des fonds aux agents d'exécution et gestion financière et fiduciaire.	Art. II 6 b) Art. II 3) b Art. II 9) a Art. VI 2)	Conforme au Mémoire d'accord.
<u>Agent partenaire</u> – Tous les membres du personnel de l'agent partenaire qui siègent dans un organe du GPE doivent s'abstenir de participer aux décisions qui concernent la Banque mondiale. Le Secrétariat du GPE peut raisonnablement demander à la Banque mondiale de répondre de ses actes en tant qu'agent partenaire.	Art. II 6) c Art. II 3) b Art. II 9) b) iii)	Conforme au Mémoire d'accord.
<u>Membre du Conseil</u> – Le représentant de la Banque mondiale assure le contrôle de la gouvernance et le contrôle financier pour garantir que le GPE est structuré, dirigé et administré de façon efficace, efficiente et éthique. Il surveille et évalue l'efficacité globale et les risques liés aux activités du GPE, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'atténuation de ces risques.	Art. II 6) d	Conforme au Mémoire d'accord.
Autres questions administratives	Référence	Notes
<u>Communications</u> - Le personnel chargé des communications au Secrétariat du GPE entretient des contacts réguliers avec le service des relations extérieures et institutionnelles de la Banque mondiale en ce qui concerne les plans d'information et de sensibilisation du GPE pour assurer l'alignement et une bonne coordination.	Art. III 1)	Conforme au Mémoire d'accord.
Capacités futures	Référence	Notes

Mise en place d'un modèle élargi de collecte de fonds pour faciliter le recouvrement des contributions ou de l'aide en nature fourni par les donateurs non traditionnels.	Art. IV 2)	Question traitée dans le rapport Dalberg.
Mécanismes de financement novateurs.	Art. IV 3)	Question traitée dans le rapport Dalberg.
Gestion des risques de change au moyen d'opérations de couverture.	Art. IV 4)	Question traitée dans le rapport Dalberg.
Octroi de fonds directement aux gouvernements nationaux et autres entités non traditionnelles pour la mise en œuvre des financements.	Art. IV 5)	Question traitée dans le rapport Dalberg.
Hébergement par d'autres institutions.	Art. IV 6)	Sans objet.
Décaissement rapide en utilisant des procédures accélérées ou des installations hébergées.	Art. IV 7)	Conforme au Mémorandum d'accord.
Possibilité d'héberger le personnel du Secrétariat du GPE ailleurs qu'à Washington.	Art. II 11) c	Conforme au Mémorandum d'accord.